

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 3 Avril 2014

Membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mille quatorze, et le 03 Avril à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31/03//2014

Date d'affichage : 31/03/2014

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Gérard DELROT, Robert DUMAS, Didier CHALOIN, Joël LAHACHE, Jean-Luc MAISTRE, Eveline PEREZ, Bénédicte THOULOZE.

**Absent excusé :** François ESCHBACH.

**Secrétaire de séance :** Marlène LEDAN est désignée comme le secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **1- Délégation d'attributions et compétences au Maire et aux Adjoints**

#### **2- Indemnités des Elus**

#### **3- Désignation des délégués SEBA - SDE - ABCEZE et NATURA 2000 - CNAS - SIVU des Inforoutes**

#### **4- Création des Commissions**

#### **1- Délégation d'attributions et compétences au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat.

**Vote Pour à l'unanimité.**

#### **Délégation au Maire du MAPA**

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Mr le Maire par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à **90 000 € HT**. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites. Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

**Vote Pour à l'unanimité.**

#### **Délégation d'attributions et compétences aux Adjoints**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée du présent mandat et de confier à :

**Mme LAVAL Yolande première adjointe** reçoit délégation d'adjoint au Finances communales, Fiscalité et gestion du cimetière.

**Monsieur ESPERANDIEU Jean-Claude second adjoint** reçoit délégation d'adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux, l'entretien des bâtiments, voirie et l'éclairage public.

**Monsieur DELROT Gérard troisième adjoint** à la communication, bulletin municipal, tourisme et

culture en relation avec la Communauté de communes, bibliothèque, relation avec les associations, fêtes et cérémonies.

**Vote Pour à l'unanimité.**

## **2- Indemnités des Elus**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Avec effet au 24 mars 2014 pour Monsieur GARRIDO Jean-Manuel :

**Pour le maire : Taux maximal 17 % de l'indice 1015**

**Vote Pour à l'unanimité.**

Avec effet au 24 mars 2014 pour Madame LAVAL Yolande et Monsieur ESPERANDIEU Jean-Claude, pour Monsieur DELROT Gérard à compter du 29 Mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire en tenant compte de la population qui est de 494 habitants :

**Pour le 1<sup>er</sup> adjoint : Taux maximal 6,6 % de l'indice 1015**

**Pour le 2<sup>ième</sup> adjoint : Taux maximal 6,6 % de l'indice 1015**

**Pour le 3<sup>ième</sup> adjoint : Taux ..... 3,3 % de l'indice 1015**

**Vote Pour à l'unanimité.**

## **3- Désignation des délégués SEBA - SDE - ABCEZE et NATURA 2000 - CNAS - SIVU des Inforoutes**

**DELEGUES SEBA :**           **MEMBRE TITULAIRE :** GARRIDO Jean-Manuel  
**MEMBRE SUPPLEANT :** ESPERANDIEU Jean-Claude  
**Vote Pour à l'unanimité.**

**DELEGUE SDE :**           **MEMBRE TITULAIRE :** LAHACHE Joël  
**Vote Pour à l'unanimité.**

**DELEGUES ABCEZE :**   **MEMBRE TITULAIRE :** DELROT Gérard  
**MEMBRE SUPPLEANT :** DUMAS Robert  
**Vote Pour à l'unanimité.**

**DELEGUES CNAS :**       **DELEGUE représentant de la commune :** MAISTRE Jean-Luc  
**DELEGUE représentant les agents :** LEDAN Marlène  
**Vote Pour à l'unanimité.**

**DELEGUE SIVU des Inforoutes :** DELROT Gérard  
**Vote Pour à l'unanimité.**

## **4- Création des Commissions**

### **CCAS :**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Mmes LAVAL Yolande, PEREZ Eveline, THOULOZE Bénédicte et Mrs DELROT Gérard, MAISTRE Jean-Luc et l'autre moitié par le maire.**

**CAO : Commission Appel d'offres :**

**MEMBRES TITULAIRES**

- GARRIDO Jean-Manuel
- LAHACHE Joël
- ESCHBACH François

**MEMBRES SUPPLEANTS**

- ESPERANDIEU Jean-Claude
- DELROT Gérard
- CHALOIN Didier

**Commission Jeunesse :**

- DELROT Gérard
- ESPERANDIEU Jean-Claude
- CHALOIN Didier
- PEREZ Eveline
- THOULOZE Bénédicte

**Commission Urbanisme :**

- LAVAL Yolande
- ESPERANDIEU Jean-Claude
- DELROT Gérard
- DUMAS Robert
- ESCHBACH François
- LAHACHE Joël

**Commission Travaux :**

- ESPERANDIEU Jean-Claude
- LAVAL Yolande
- DELROT Gérard
- CHALOIN Didier
- DUMAS Robert
- ESCHBACH François

**Commission communale des Impôts Directs :**

**MEMBRES TITULAIRES**

- LAVAL Yolande
- MAISTRE Jean-Luc

**MEMBRES SUPPLEANTS**

- DUMAS Robert
- ESCHBACH François

**Vote Pour à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Levée de séance à 21h40**

Le Maire,  
Jean-Manuel GARRIDO